

COMMUNE D'ALATA-DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2011/13

SEANCE DU 6 AVRIL 2011

Date de la convocation

1er avril 2011

Nombre de membres
composant l'Assemblée : **23**

Nombre de membres
en exercice : **23**

Nombre de membres
présents : **14**

Nombre de votants : **15**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance

Marie-Jeanne DEFRANCHI

Le Conseil Municipal, convoqué dans les conditions de l'article L. 2121-11 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal – Mairie du village -, sous la présidence de **M. Etienne FERRANDI**, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS

MM., BONARDI, CAMPANA, Mmes CASTELLANI, DEFRANCHI, MM. DOMINICI, PELLEGRIN, *Adjoints au Maire*,
MM. ALESANDRI, BASTELICA, BERTRAND, OLLIVE, Mmes PIETRI, POGGI, COQUILHAT-ROSSI, *Conseillers Municipaux*.

AVAIENT RESPECTIVEMENT DONNES POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM

M. ZONZA à M. BONARDI

ÉTAIENT ABSENTS

MM. BRUNI, CASASOPRANA, GUITERA, LUCIANI, MERY, MEZZACQUI, PERFETTINI, VALENTI, *Conseillers Municipaux*.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010

Monsieur l'Adjoint au Maire en charge des finances expose à l'Assemblée

Les résultats de l'exercice 2010 ont été validés et définitivement arrêtés dans le compte administratif.

Le résultat de la section de fonctionnement présente un excédent de 648 823,06 € ; la section d'investissement présente, quant à elle, un solde d'exécution négatif de 879 943,94 €.

Aussi, considérant :

- l'état des restes à réaliser qui s'élèvent à 1 469 856,00 € en dépenses et à 2 022 127,00 € en recettes ;
- les prévisions budgétaires de l'exercice 2011, qui laissent apparaître un besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 300 0000,00 €

il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2010 sur l'exercice 2011 de la manière suivante :

- compte R1068 en excédent de fonctionnement capitalisé : 300 000 €
- compte R002, excédent de fonctionnement reporté : 348 823,06 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Sur exposé de Monsieur François DOMINICI, adjoint délégué aux finances,
Et après en avoir délibéré**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le compte administratif précédemment adopté, le 6 avril 2010,

Après, réunion de la commission des finances et du bureau des adjoints, le 30 mars 2011,

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

DECIDE

D'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme indiqué ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**